

Département  
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement  
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

Nombre de  
Conseillers élus  
15

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril  
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur le Maire, Aurélien MEROT

Conseillers en  
fonction  
15

Présents : Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Marc JUND, Mme Nadine CHOLLEY, Adjoint - M. Francis BACH - M. Olivier BAZILLE - Mme Sophie TSCHIRHART - Mme Séverine SEMAL - Mme Violaine FUETTERER - Mme Laurence KILKA - M. Ugo MORONI - M. Robin HARTMANN - M. Hervé DECOURSIERE - M. Patrick JENNY

Conseillers  
présents  
14 + 1 procuration

Absent excusé et non représenté : /

Absent : /

A donné procuration : Mme Carole CAVELTI à M. Hervé DECOURSIERE

Mme Priscille BAKAJ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

### 4. Travaux

#### 4.2. BEREST : Mission de maîtrise d'œuvre - Avenant n° 1

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la mission de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de sécurité de la RD21 et de la rue de l'Eglise avait été notifiée au Cabinet BEREST le 14 novembre 2024.

L'avenant n° 1 concernant la mission de maîtrise d'œuvre précisé ci-dessus.

À la suite de la modification du projet initial, le coût prévisionnel des travaux relatif à l'aménagement de sécurité de la RD21 et de la rue de l'Eglise a évolué à la hausse.

En l'espèce, l'estimation initial de BEREST concernant les travaux s'élevait à 410 000,- € H.T. Désormais, le nouveau montant du coût prévisionnel des travaux est de 638 139,- € H.T.

L'acte d'engagement prévoyait une rémunération du maître d'œuvre à hauteur de 5,10% sur le marché estimé à 410 000,- € H.T.

Le nouveau chiffrage des travaux atteignant 638 139,- € H.T. ci-dessous les modalités de calcul de l'avenant :

Le montant du présent avenant s'élève à :

Surcoût prévisionnel des travaux : 228 139,00 € H.T.

Accusé de réception en préfecture  
068-216800557-20260429-DCM\_290426\_4\_2-DE  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Taux de rémunération : 5,1%

Forfait rémunération BEREST sur ce surcoût : 11 635,09 € H.T.

L'avenant représente 55,6% de la mission initiale.

Du fait du présent avenant, le montant total de la mission de maîtrise d'œuvre susmentionnée est porté de :

Montant H.T. de la mission en date du 14 novembre 2024	20 910,00 €
Montant de rémunération + avenant H.T.	32 545,09 €
TVA à 20%	6 509,02 €
Total T.T.C.	39 054,11 €

Le marché définitif s'élèverait ainsi à 32 545,09 € H.T. soit 39 054,11 € T.T.C.

Le montant de l'avenant est de 11 635,09 € H.T. soit 13 962,11 € T.T.C. ( 55,6%) du montant initial du marché de base.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **approuve** la passation de cet avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de sécurité de la RD21 et de la rue de l'Eglise pour le montant 11 635,09 € H.T. soit 13 962,11€ T.T.C., ce qui portera le montant total de la rémunération du maître d'œuvre à 32 545,09 € H.T. soit 39 054,11 € T.T.C.,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

BRUEBACH le 30 avril 2026

La Secrétaire de séance,  
Priscille BAKAJ



Le Maire,  
Aurélien MEROT

